

HICURE

Version 1.0 Date de révision: 02/11/2024 Numéro de la FDS: S00000106382 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/11/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : HICURE
Code de conception : A20058A

Produit Numéro d'enregistrement : 2024021M
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Syngenta Canada Inc.
Adresse : 140 Research Lane, Research Park
Guelph ON N1G 4Z3
Canada

Téléphone : 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)
Fac-similé : 1-519-823-0504

Adresse de courrier électronique :

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Engrais

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
proteinhydrolyzates	proteinhydrolyzates	9015-54-7	10.2767
EDDHA NaFe	EDDHA NaFe	84539-55-9	0.0294

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche signalétique du pro-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



HICURE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/11/2024	S00000106382	Date de la première parution: 02/11/2024

En cas d'inhalation	:	duit en sa possession au moment de composer le numéro d'urgence, de communiquer avec un centre antipoison ou un médecin ou, encore, de se présenter à un établissement de soins médicaux. Amener la victime à l'air libre. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la expiration artificielle. Maintenir la personne au chaud et au repos. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
En cas de contact avec la peau	:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement à l'eau abondante. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Non-spécifique Aucun symptôme connu ou prévu.
Avis aux médecins	:	Aucun antidote spécifique n'est disponible. Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Moyen d'extinction - pour les petits incendies Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Moyen d'extinction - pour les grands incendies Mousse résistant à l'alcool ou Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inadéquats	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Le produit contenant des composants organiques combustibles, un incendie, dégagera une dense fumée noire formée de produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.
Autres informations	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

HICURE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/11/2024	S00000106382	Date de la première parution: 02/11/2024

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13., Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre l'incendie.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Conditions de stockage sûres : Pas de conditions spéciales d'entreposage requises.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION ET À L'EMBALLAGE DU PRODUIT. CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.

Le confinement et l'isolement sont les mesures de protection techniques les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

La portée de ces mesures de protection est fonction des

HICURE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/11/2024	S00000106382	Date de la première parution: 02/11/2024

risques réels liés à l'utilisation.
Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.
Au besoin, demander d'autres conseils sur l'hygiène du travail.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.
- Protection des mains
- Remarques : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
- Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
- Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
Choisir les moyens de protection de la peau et du corps en fonction des exigences physiques du travail à effectuer.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques doit toujours avoir la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuels.
Ne pas hésiter à consulter des professionnels au moment de choisir l'équipement de protection individuel.
Demander des conseils professionnels appropriés au moment de choisir de l'équipement de protection individuel.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : brun
- Odeur : caractéristique
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : 5.5 - 7.5
Concentration: 100 g/l
- Point de fusion/congélation : Donnée non disponible
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : Donnée non disponible
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

HICURE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/11/2024	S00000106382	Date de la première parution: 02/11/2024

/ Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.265 g/cm³

Solubilité

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucun raisonnablement prévisible.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Pas de décomposition si utilisé selon les indications.

Produits incompatibles : Inconnu.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Ingestion

Inhalation

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

HICURE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/11/2024	S00000106382	Date de la première parution: 02/11/2024

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
- Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité cutanée aiguë : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Composants:

EDDHA NaFe:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,200 mg/m³
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

- Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

EDDHA NaFe:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

- Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

EDDHA NaFe:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

HICURE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/11/2024	S00000106382	Date de la première parution: 02/11/2024

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Composants:

EDDHA NaFe:

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

Mutagenécité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

EDDHA NaFe:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

EDDHA NaFe:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Pas de toxicité pour la reproduction
- Évaluation

Composants:

EDDHA NaFe:

Toxicité pour la reproduction : Pas de toxicité pour la reproduction
- Évaluation

STOT - exposition unique

Non classifié à cause de données insuffisantes.

STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

HICURE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/11/2024	S00000106382	Date de la première parution: 02/11/2024

Composants:

EDDHA NaFe:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

EDDHA NaFe:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna Straus (Puce d'eau)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 293 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

EC10 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 39.3 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

Composants:

EDDHA NaFe:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

EDDHA NaFe:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

HICURE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/11/2024	S00000106382	Date de la première parution: 02/11/2024

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Composants:

EDDHA NaFe:

Résultats de l'évaluation PBT : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale.
- Emballages contaminés : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage.
Vider les restes du contenu.
Récipients à rincer 3 fois.
Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Remarques : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

HICURE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/11/2024	S00000106382	Date de la première parution: 02/11/2024

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.
EDDHA NaFe

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérate; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 02/11/2024

HICURE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/11/2024	S00000106382	Date de la première parution: 02/11/2024

Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F